

90 - Vie étudiante - Subvention

M. POULIN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

Association gabonaise des étudiants de Franche-Comté (AGEFC)

Cette association a pour but non seulement d'accueillir et d'intégrer les nouveaux étudiants gabonais, résidant à Besançon, mais aussi d'assurer la promotion de la culture gabonaise par l'organisation de manifestations socio-festives sur le territoire franc-comtois.

Aussi, l'AGEFC, avec le soutien des associations des étudiants internationaux, organisera le 11 juin prochain, sur le campus de la Bouloie (salle Jenny d'Héricourt), une journée culturelle gabonaise, ouverte à tous les étudiants ainsi qu'aux Bisontins. Un tournoi de football est prévu en matinée et une soirée de gala (repas, animations culturelles, soirée dansante) permettra de passer un moment convivial et de créer du lien.

La Ville de Besançon est sollicitée pour une subvention à hauteur de 200 €. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.23/6574 CS 10004 (Vie étudiante).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention de 200 € à l'AGEFC, au titre de l'organisation de la journée annuelle culturelle gabonaise.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 2 oppositions.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Je reviens sur les bourses de découverte.

M. LE MAIRE : Non, nous sommes au rapport 90.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Je voudrais juste donner une précision, les bourses de découverte pour les écoles primaires ne dépendent pas du Département, nous avons en charge les collèges.

M. LE MAIRE : Cela ne nous a pas échappé.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Il faut être complet.

M. LE MAIRE : J'ai été complet, je l'ai dit.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Non, vous ne l'avez pas dit !

M. LE MAIRE : J'ai dit «ce dispositif est recentré sur les seuls collégiens». Je l'ai dit mais c'est bien que les enfants de ce département, dans les écoles... Vous pouvez recentrer, mais vous ne nous empêchez pas de le dire. J'en reviens au rapport 90 concernant la vie étudiante. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 2 votes contre, pas d'abstentions. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (4 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52

Contre : 2

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.